



CESC

6, rue Emmanuel Arène
20000 AJACCIO
Tél. 04 95 50 39 90
Fax. 04 95 50 39 99
email : cesc@ct-corse.fr

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE CUNSIGLIU ECUNOMICU, SUCIALE E CULTURALE DI CORSICA

Le Président

AVIS N° 2010-02

Relatif à

L'approbation du lancement d'une délégation de service public pour le choix du gestionnaire du centre de séjour et d'études corses par immersion linguistique, implanté à Bastelica.

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 09 février 2010 à Ajaccio,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R. 4422-4 à R. 44422-30-1 et R. 4425-6,

Vu la lettre du 28 janvier 2010 par laquelle le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse sur l'approbation du lancement d'une délégation de service public pour le choix du gestionnaire du centre de séjour et d'études corses par immersion linguistique, implanté à Bastelica.

Sur rapport de M. Hervé ETTORI

**Après en avoir délibéré,
Prononce l'avis suivant**

À l'examen du rapport relatif au lancement d'une délégation de service public pour le choix d'un délégataire qui aura en charge la gestion du centre de séjour et d'études corses par immersion linguistique, implanté à Bastelica, le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse demande :

- que la garantie financière apportée à ce centre soit suffisante afin de lui assurer un fonctionnement optimal en corrélation avec la mission de Service Public qui est exigée ;
- que cette aide financière nécessaire ne soit pas accordée au détriment de celle déjà attribuée aux centres existants, ce qui compromettrait, de fait, le fonctionnement de ces autres structures intervenant également dans le cadre de la promotion linguistique par immersion ;

- que cet établissement, à vocation régionale, soit complémentaire de celui de Savaghju qui accueille les élèves du 1^{er} degré venant de toute la Corse. En conséquence, il conviendrait que le centre de Bastelica intéresse, prioritairement, les élèves du second degré ainsi qu'un public d'adultes. Selon ce même axe de réflexion, il faut souligner que l'équipement permettant l'accueil des jeunes enfants est très spécifique. Il ne peut en aucun cas être identique à celui qui permettrait l'accueil d'adolescents ou, a fortiori, d'adultes ! Le choix doit donc être fait en fonction d'une stratégie linguistique globale, à l'échelle de la région.

Henri FRANCESCHI